

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune d'ARTIGNOSC sur VERDON  
Séance du 22 avril 2025

Nombre de conseillers

en exercice 09

de présents 07

de votants 08

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux avril à 18 heures et 36 minutes ;

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Serge CONSTANS, Maire,

Etaient Présents : Mmes Christine MESSAGER, Joëlle ROUVIER, Pascale SOLE ;

M. Jacques AVANIAN, Bernard DE WACHTER, Sylvain GARRON ;

Absente représentée : Mme Céline BARRE donne pouvoir à Mme Pascale SOLE ;

Etait absent : M. Joaquim DA CUNHA ;

Secrétaire de séance : Mme Christine MESSAGER ;

N° 2025-04-019

**DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC  
NATUREL REGIONAL DU VERDON**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une modification statutaire du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV) a été votée en comité syndical du 28 mars 2024 dans le cadre de la validation de renouvellement de la charte du PNRV.

Il ajoute que ces statuts ont ensuite été approuvés en comité syndical du 03 octobre 2024 afin d'actualiser le périmètre du PNRV, à l'issue de la délibération des communes du périmètre d'études.

La commune d'ARTIGNOSC SUR VERDON a décidé son adhésion au syndicat mixte et à l'approbation du PNRV par délibération N°2024-07-048 du 26 juillet 2024.

Monsieur le Maire précise qu'afin d'assurer la continuité de la gouvernance du syndicat, il convient de désigner, conformément à l'article 7-2-1 du projet de statuts du syndicat, un délégué titulaire et deux délégués suppléants, exerçant leur suppléance par ordre de désignation, pour siéger dans chacune des formations gouvernant les objets pour lesquels la commune a adhéré. Ces délégués seront les mêmes pour toutes les formations.

Monsieur le Maire rappelle qu'en début de mandat, le conseil municipal avait désigné :

- Monsieur Jacques AVANIAN comme délégué titulaire ;
- Monsieur Patrick FALCHI et Madame Joëlle ROUVIER comme délégués suppléants ;

Les candidatures proposées sont :

- Comme délégué titulaire : M. Jacques AVANIAN ;
- Comme délégué suppléant : Mme Pascale SOLE ;

- Comme deuxième délégué suppléant : Mme Joëlle ROUVIER

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :**

- ❖ **VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5721-1 et suivants, relatifs à la création et au fonctionnement des syndicats mixtes ouverts ainsi que l'article L.2121-21 ;
- ❖ **VU** les statuts du syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Verdon et notamment son article 7-2-1 ;
- ❖ **VU** la délibération N° 2020-05-016, en date du 29 mai 2020 ;
- ❖ **AYANT CONSTATE** qu'une seule candidature par poste à pourvoir ayant été présentée et validée à l'unanimité :

- **ABROGE** la délibération N° 2020-05-016, en date du 29 mai 2020 ;
- **APRES** avoir procédé à un scrutin, à main levée, à la demande des conseillers municipaux, portant sur chacun des postes à pourvoir ;
- **SONT DESIGNES** pour siéger au syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Verdon :
  - Comme délégué titulaire : **M. Jacques AVANIAN** (8 voix « pour ») ;
  - Comme délégué suppléant : **Mme Pascale SOLE** (7 voix « pour » - 1 « abstention ») ;
  - Comme deuxième délégué suppléant : **Mme Joëlle ROUVIER** (7 voix « pour » - 1 « abstention ») ;

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de TOULON, par voie postale au 5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9, ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré à ARTIGNOSC sur VERDON  
Les jours, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,  
**Christine MESSAGER**



Le Maire,  
**Serge CONSTANS**

